

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 28 Mai

NOUVELLES POLITIQUES

SÉNAT

Séance du 24 mai

La loi militaire

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi militaire.

On est à l'article 35.

Le général Robert combat le système de la commission qui assujettit les exemptés à une taxe militaire jusqu'à 35 ans.

M. Boulanger défend le projet de la commission.

M. Halgan déclare que la droite est opposée à toute taxe militaire.

M. de Freycinet insiste pour l'adoption du système proposé par la commission du Sénat.

MM. le Guen et Buffet combattent le principe de la taxe comme une monstrueuse injustice.

L'article 35, imposant la taxe aux exemptés, aux dispensés, aux ajournés et aux hommes de la deuxième portion du contingent, est adopté par 164 voix contre 84.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 24 mai

Les accapareurs des cuivres

M. Millerand pose une question à M. Thévenet sur l'accaparement des cuivres. Il rappelle l'ordre du jour voté par la Chambre sur cette question et demande au ministre ce qui a été fait pour sauvegarder les intérêts des personnes ruinées.

M. Thévenet, ministre de la justice, déclare qu'une information a été ouverte indistinctement contre tous les administrateurs du Comptoir d'Escompte. La justice a tous les noms des membres des syndicats des cuivres. L'instruction fera son devoir et tous les coupables seront traduits devant la justice. (Quelques applaudissements).

Les accapareurs des sucres

M. Laur pose au gouvernement une question sur la hausse des sucres. Il se demande si elle est due au libre jeu des causes économiques. Il est vrai qu'il y a eu un déficit colossal dans la production ; mais la cause de la hausse est la spéculation et l'accumulation dans les stocks. Il y a aussi les statistiques fausses. Il demande des poursuites contre les coupables.

M. Thévenet se contente de répondre que la hausse est due à des causes naturelles, et si le gouvernement constate une coalition pour la hausse, il sévira.

La loi sur les délégués mineurs

Cette loi, modifiée par le Sénat, vient en discussion.

49 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

Le Fils de Porthos

PAR PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

A la Recherche d'un Père

XII

Cette trombe, qui aveugla les bandits, arrêta un instant leur élan, — et cet instant suffit à notre héros pour prendre une avance raisonnable.

De larges gouttes d'eau commençaient à tomber.

Joël détaillait comme un cerf. Pensant que, pour la sauver, il ne devait point reculer devant des procédés dont elle lui pardonnerait plus tard l'expéditive énergie.

Il avait jeté sur son épaule gauche, où il la maintenait du bras, la jeune fille qui ne bougeait plus. Sa main droite restait libre pour jouer de l'épée.

Le cher fardeau ne ralentissait point son galop enragé : il en décuplait, au contraire, la vertigineuse vitesse. Ceux qui le poursuivaient s'acharnaient derrière lui. Il les entendait se presser, hâletants, avec un tumulte d'armes froissées et de jurons effroyables.

M. Jaurès, rapporteur, fait un long discours sur les misères des ouvriers.

M. Basly combat les modifications faites par le Sénat au projet. Il les déclare illusoire et mensongères.

M. Yves Guyot, ministre des travaux publics, défend le texte du Sénat.

M. Basly reprend le texte de la Chambre et le dépose comme contre-projet.

L'article 1^{er} du contre-projet Basly est adopté par 316 voix contre 215.

Tous les autres articles sont adoptés, puis l'ensemble mis aux voix, est adopté à l'unanimité de 371 votants.

Séance du 25 mai 1889

Après le transfert au Panthéon des cendres de Lazare Carnot, de Marceau et de Baudin, on vote un projet modifiant les tarifs des pensions de certaines catégories d'officiers et employés militaires ; puis on aborde le projet relatif à la protection des enfants abandonnés ou maltraités et à la création d'une caisse de dotation pour organiser cette protection.

Cette double proposition est adoptée ainsi que les conclusions de la commission du budget sur la demande de crédit déposée par le gouvernement pour accorder une augmentation de 10 0/0 sur leurs appointements, à certains employés de la préfecture de police pendant la durée de l'Exposition.

Enfin, on entend la discussion du budget de la justice dont les divers chapitres sont adoptés sans incident et sans modifications.

INFORMATIONS

Elections Sénatoriales

Résultats de l'élection sénatoriale de l'Aisne : M. Leroux, ancien membre de l'Assemblée nationale, ancien député républicain, 739 voix, élu.

M. de Violaine, conseiller général, constitutionnel, 615 voix.

Il s'agissait de remplacer l'amiral Jaurès, sénateur inamovible, républicain, décédé.

Résultats de l'élection sénatoriale du Doubs : M. G. Bernard, républicain, ancien sous-secrétaire d'Etat, 555 voix, élu.

M. de Mérode, conseiller général, 343 voix. Blancs nuls, 54.

Il s'agissait de remplacer M. Edmond Schérer, sénateur inamovible, républicain, décédé.

Manifestation communarde

Paris, 26 mai, soir.

Une manifestation blanquiste a eu lieu à deux heures après-midi. Les manifestants s'étaient donné rendez-vous entre la tombe du général Eudes et celle de Blanqui. Les terrassiers, qui s'étaient réunis en costume de travail, place

Maubert, ont traversé Paris en portant une énorme couronne et en criant de temps en temps : « Vive la Commune ! Vive le général Eudes ! »

Sur la tombe de Blanqui, MM. Vaillant, Granger et Chauvière ont tour à tour pris la parole. Tous ont fait allusion à la prochaine érection de la statue de M. Thiers. Les manifestants se sont rendus ensuite au mur des fédérés. Ils ont répété les mêmes discours, puis se sont séparés en bon ordre.

La Haute Cour

Le *Siècle* assure que la commission de la Haute Cour pourra remettre les dossiers et les procès-verbaux de l'instruction au procureur général dans une huitaine de jours.

D'après l'*Autorité*, M. Merlin a renoncé à convoquer M. Laguerre.

L'Italie et l'Allemagne contre la France

La *Liberté* dit que des renseignements sérieux attestent qu'un traité offensif vient d'être conclu entre l'Allemagne et l'Italie. Il aurait pour but d'engager l'Allemagne à soutenir l'Italie au cas où celle-ci attaquerait la France. Le réciprocisme serait également stipulé.

M. Crispi, interrogé sur ce point, à Berlin, par un rédacteur du *Berliner-Tagblatt*, a déclaré ne pouvoir rien dire.

Il a traité Boulanger de charlatan politique. Il a déclaré enfin que le gouvernement italien, sans attaquer la France ni la papauté, restera sur la défensive vis-à-vis des deux.

Paris, 26 mai.

Les *Débats* reçoivent la dépêche suivante de Berlin :

Je tiens de source certaine que M. Crispi vient d'envoyer à tous les ambassadeurs accrédités par le roi d'Italie auprès des souverains étrangers une circulaire démentant formellement que le roi Humbert et le prince de Naples aient jamais eu l'idée d'accompagner Guillaume II à Strasbourg.

La vérité, dit-il, c'est simplement que l'empereur accompagne son hôte jusqu'à Francfort et que là ils se sépareront.

On commente beaucoup le discours très pacifique tenu hier par M. Crispi au dîner qui lui était offert par les membres du Reichstag et du Landtag. Il est venu à point, semble-t-il, pour baisser le ton de certains journaux italiens, à qui l'alliance allemande donne une allure singulièrement belliqueuse. On doit remarquer, d'ailleurs, que la presse allemande est absolument correcte et que, dans ce courant de louanges données à l'Italie, il n'y a presque rien qui puisse choquer la France.

Les journaux du matin estiment que le voyage du roi d'Italie à Strasbourg avait été réellement concerté entre Humbert et Guillaume, mais que Humbert a reculé au dernier moment devant l'émotion causée dans toute l'Europe par cette nouvelle.

phe :

— Vive moi ! la meute est distancée !

Ensuite, s'adressant à la jeune fille :

— Dieu soit loué, mademoiselle, je crois que nous n'avons plus rien à craindre.

Aurora ne répondit pas. Sa bouche resta sans voix. Son corps resta sans mouvement.

— Seigneur ! balbutia le Breton. Seigneur ! est-ce qu'elle serait morte ?

Sa main tâta avec angoisse la poitrine de mademoiselle de la Tremblaye. Ensuite, avec un grand soupir de soulagement :

— Non ; son cœur bat... Elle n'est qu'évanouie.. Une syncope comme celle qu'elle a éprouvée, lâbas sur la route de Saumur...

Il la tenait sur ses genoux comme un enfant :

— Mais il faudrait la secourir... Cette grêle qui la fouette... Cette pluie qui la glace... Et personne !... Il ne passe personne !... Et toutes ces portes sont fermées, toutes ces fenêtres sont éteintes, tous ces murs sont impitoyables !...

Il ajouta, désespéré :

— Sais-je seulement où je suis !

Son regard interrogeait avec détresse les ténèbres qui l'entouraient.

Soudain, un éclair brilla : la maison qui faisait face à la borne sur laquelle se désolait notre héros, sortit de l'ombre brusquement, et le brave garçon eut une exclamation de joie...

Cette maison, il la reconnaissait ! C'était la *Maison grise* ! C'était celle où, quelques jours auparavant, il avait reconduit les trois femmes qui lui avaient demandé, sur le Pont-Neuf, l'appui de son bras jusqu'à leur logis, — et cette phrase lui revint à l'esprit qu'elle emplît de lumière et d'espoir —

Nos relations commerciales avec l'Italie

Les journaux conseillent au gouvernement de ne pas renouer de relations commerciales avec l'Italie.

LES GRÈVES

On écrit de Berlin, 23 mai.

Les ouvriers maçons ne se préoccupent guère de l'arrivée du roi d'Italie. Cet événement ne les empêche pas de se mettre en grève. Près de 20,000 maçons et près de 10,000 charpentiers viennent de cesser tout travail.

En Autriche

Vienne, 25 mai.

Des grèves ont éclaté dans plusieurs districts miniers d'Autriche. Les mineurs du district de Kladno ont cessé le travail depuis jeudi.

Prague, 25 mai.

Les cochers de tramways en grève, ont refusé l'augmentation de salaire que leur a offerte la compagnie.

Prague, 26 mai.

1,500 ouvriers sont en grève dans trois mines du district de Kladno.

On s'attend à une grève générale des mineurs de Bohême. Le signal de la grève aurait été donné par des émissaires étrangers.

A Doptmund, les négociations engagées entre M. Hammacher et le comité de la grève pour le bassin westphalo-rhénan n'ont abouti à aucun résultat. Le comité maintient intégralement ses prétentions. Reste à savoir si, dans la séance qu'ils ont dû tenir ce soir, les représentants de l'Union des mines voudront souscrire à ces conditions. La grève augmente dans les districts de Doptmund, d'Herne et de Stele.

Naufrages

New-York, 25 mai.

D'après des informations reçues de Saint-Pierre et Miquelon, deux bateaux de pêche français, *Ella* et *Quatre-Frères*, se sont perdus sur les bancs de Terre-Neuve avec leur équipage tout entier (175 personnes).

Courrier de l'Exposition

M. Carnot à l'Exposition

Le président a parcouru, vendredi, conduit par M. Charles Garnier, les constructions qui composent l'histoire de l'habitation.

Il est entré au panorama de la Compagnie transatlantique, puis est remonté dans sa voiture et s'est rendu à l'esplanade des Invalides, où il devait inaugurer le pavillon tunisien.

Les cavaliers arabes et les soldats tunisiens qui avaient été postés devant la porte du pavil-

cette phrase prononcée par celle des trois femmes qui s'était montrée la plus reconnaissante du service rendu :

« Si jamais vous avez besoin de mon office, n'hésitez pas à venir frapper à cette porte et demandez Françoise d'Aubigné, veuve Scarron. »

XIII

C'était une vaste chambre à coucher tendue d'une antique tapisserie flamande qui représentait les Arts et les Sciences entourés de leurs différents attributs.

Chambre à coucher, nous avons dit.

Dortoir, aurions-nous pu tout aussi bien écrire.

En effet, auprès du grand lit, drapé de courtines de couleur foncée, qui se dressait au fond de la pièce, trois couchettes s'alignaient, jetant une note de clarté, de jeunesse et de gaieté dans cet intérieur d'un ton un peu sévère, — trois couchettes à rideaux de damas gris-perle rehaussé d'un passement incarnat, dans chacune desquelles reposait un enfant :

Deux garçons et une fille.

Tout proche, une femme était assise devant un guéridon, et, à la lumière discrète d'une lampe en argent ciselé, semblait fort occupée à annoter les *Provinciales*, de Blaise Pascal, — ce livre dont Bossuet avait dit, quelque temps auparavant :

— Je voudrais l'avoir fait si je n'eusse fait les miens.

Cependant, si captivée qu'elle parût par ce travail cette femme l'interrompait par intervalles, et se retournait pour jeter un regard d'affectueuse vigilance sur le sommeil des trois marmots, que

lon ont accueilli M. Carnot à son arrivée par une succession de gloussements percants qui ont beaucoup surpris et amusé la foule massée sur le passage du président. M. Carnot a traversé les salles de l'exposition tunisienne, a visité le pavillon spécial des forêts et a terminé cette promenade en s'arrêtant un instant au concert tunisien. Avant de se retirer, il a adressé de chaleureuses félicitations à M. Spuller et aux organisateurs de l'exposition tunisienne.

M. Carnot a inauguré vendredi le concours des fruits, des fleurs et des primeurs en légumes qui s'ouvrira au Trocadéro et qui sera clos le 29 mai.

A trois heures précises, le président de la République est arrivé, accompagné de Mme Carnot; il a été reçu par M. Georges Berger, qui était entouré de M. Duchartre, membre de l'Académie des sciences; Chantin, Le Pauté, de Choiseul, etc., présidents de classes; M. Léon Say, en sa qualité de président de la Société d'horticulture, a conduit M. Carnot à travers les serres et les tentes dans lesquelles se trouvent les plus merveilleux spécimens de roses, d'orchidées, d'azalées, de plantes vertes. Inutile de dire que plusieurs exposants ont offert à Mme Carnot des bouquets de toute beauté.

Les fruits et les primeurs sont exposés sous des velums et ne sont ainsi privés ni d'air, ni de lumière. Le cortège présidentiel a beaucoup admiré des ceps chargés de raisins déjà murs, des pêchers dont les fruits superbes étaient bons à cueillir; puis des fraises, des melons, des asperges monstrueuses, etc.

M. Carnot, avant de se retirer, a visité le pavillon des Eaux et Forêts.

A quatre heures et demie, M. Carnot a regagné sa voiture, après avoir été acclamé à diverses reprises par la foule qui se pressait sur son passage.

Accident

Un terrible accident est arrivé jeudi matin à la tour Eiffel. Un ouvrier, nommé Scagliotti, âgé de 43 ans, avait été envoyé dans la pile n° 1 pour percer des trous dans une poulie; il travaillait assis sur une traverse. Vers sept heures et demie, au moment où l'ascenseur allait être mis en mouvement pour porter le matériel nécessaire aux restaurants du premier étage, l'employé chargé de diriger l'appareil cria à Scagliotti de se garer :

— Je descends! répondit celui-ci.

Néanmoins, le malheureux ne bougea pas; il crut probablement être assez loin de l'ascenseur pour ne courir aucun risque. Mais le chariot l'atteignit derrière la tête, lui brisa plusieurs vertèbres et lui fractura le crâne. La mort fut instantanée.

L'enquête faite par M. Lalmand, commissaire de police, a établi que Scagliotti avait été uniquement victime de son imprudence.

Outrages au gouvernement

Un étudiant cubain, nommé Mallen, se trouvait lundi avec plusieurs femmes dans un restaurant de l'Exposition. A diverses reprises, il proféra en espagnol des paroles grossières visant la personne du président de la République.

Un négociant français, qui parle parfaitement l'espagnol, finit par rappeler Mallen aux convenances. Celui-ci riposta en injuriant de plus belle M. Carnot, en français cette fois. Un gardien de la paix fut aussitôt requis et arrêta le jeune homme qui a été envoyé au dépôt.

Statue de la République

Le montage de la statue monumentale de la République qui se trouve au milieu de la grande pelouse du jardin central du Champ de Mars est achevé et les ouvriers ont enlevé les derniers échafaudages.

Le Panorama de la Compagnie Transatlantique

Parmi les nombreuses attractions réunies au Champ de Mars, la visite du Panorama de la Compagnie générale transatlantique est certainement l'une des plus intéressantes et des plus instructives.

La conception si ingénieuse et si originale de M. Eugène Pereire, supérieurement exécutée par M. Poilpot, consiste surtout en ce que le visiteur du Panorama de la Compagnie transatlantique s'identifie en quelque sorte avec le spectacle qui lui est offert et dont il fait pour ainsi dire partie.

Passant par l'escalier et les couloirs obscurs d'un véritable steamer, le spectateur visite successivement les deux étages principaux d'un transatlantique. Ce sont le grand salon, salle à manger des passagers de première classe avec son raffinement de luxe et de confort, la chaufferie, un fumoir, etc. Ces différentes scènes de la vie à bord sont autant de dioramas dus au talent de M. Poilpot, Hoffbauere, Montenard et Motte. Ces dioramas sont au nombre de onze et ceux qui représentent l'entrée des principaux ports de la Compagnie, l'arrivée d'un steamer à New-York, les immenses chantiers et ateliers de construction de la Compagnie générale transatlantique sont du plus vif intérêt.

Gravissant un dernier escalier, le passager de quelques heures arrive sur le pont du navire, il est sur une véritable passerelle. L'avant et l'arrière du paquebot, par un travail artistique fort remarquable, se raccordent de telle façon aux parties vraies du navire que l'œil le plus exercé ne peut savoir où commence et où finit la réalité.

Tout a été exécuté en grandeur naturelle et les instruments nécessaires au commandement et à la manœuvre sont véritables et à leurs places respectives.

Dans le lointain, le port du Havre, les falaises de la Hève, Sainte-Adresse avec son église et son clocher, l'estuaire de la Seine; plus loin encore, Trouville, Honfleur, et enfin, réunis comme par le coup magique de la baguette d'une fée, les soixante-dix paquebots qui composent la flotte imposante de la Compagnie générale transatlantique navigent autour de la Touraine. Un aviso français, une frégate russe, des yachts et des embarcations de toutes sortes viennent ajouter encore au pittoresque du coup d'œil.

Il faut louer hautement la Compagnie générale transatlantique de son initiative. L'affluence des visiteurs lui prouve que le public apprécie comme il convient cette œuvre si intéressante et si curieuse.

Vois

Un vol et une tentative de vol ont eu lieu, dans la nuit de samedi, à l'Exposition.

Des malfaiteurs inconnus ont pu soit qu'ils se soient introduits dans l'enceinte générale après la fermeture, soit qu'ils aient réussi à échapper aux rondes de police — essayer de forcer, après une heure du matin, la porte d'un kiosque du quai d'Orsay, tenu par M^{me} Derveaux, marchande de tabacs.

La serrure ayant résisté, on a coupé l'une des vitres avec un diamant et on a volé, avec une certaine quantité de cigares, quelques pièces de monnaies demeurées dans le tiroir-caisse.

Probablement à la même heure, on a pu forcer le tiroir d'une marchande de catalogues établie dans le Palais des produits alimentaires. Ici, les malfaiteurs n'ont heureusement rien trouvé.

Parmi les curieux qui s'étaient massés devant le pavillon tuisien au moment de l'arrivée de M. Carnot, se trouvait un ingénieur, M. D., qui se sentit tout à coup légèrement bousculé et constata en même temps qu'on venait de lui voler son portefeuille contenant 1,200 fr. en billets de banque. M. D. est allé déposer sa plainte au commissariat spécial.

Les petits gâteaux

Sur les plaintes des commerçants parisiens, les kiosques installés dans le Champ de Mars ont été visités, et les concessionnaires ont été invités à ne pas vendre désormais d'articles de Paris, non plus que des boissons alcooliques ou des victuailles, car leur cahier des charges leur interdit formellement de vendre autre chose que des sirops, du lait et quelques gâteaux.

Les entrées de dimanche

Le nombre des entrées constatées dimanche à l'Exposition, est de 200,000.

Les allemands à Paris

La Poste de Strasbourg publie une lettre dans laquelle un « haut fonctionnaire berlinois », actuellement à Paris, rend compte de la façon dont sont traités les étrangers, et en particulier les allemands, qui viennent visiter l'Exposition.

Le fonctionnaire en question a interrogé un grand nombre de ses compatriotes et tous, confirmant sa propre expérience, ont proclamé sans réserve la parfaite courtoisie des parisiens, de tous les français à leur égard. Employés, soldats, bourgeois, gens bien mis comme gens mal mis sont partout d'une prévenance extrême pour les hôtes qui leur arrivent.

CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

A l'occasion des fêtes de l'Ascension, le Journal du Lot ne paraîtra pas jeudi.

M. Bévérini-Vico

Nous lisons dans la Dépêche :

M. Bévérini-Vico, préfet du Lot, qui vient d'être appelé à administrer le département de l'Orne, a quitté, hier, notre ville pour aller prendre possession de son nouveau poste à Alençon.

Le séjour beaucoup trop court qu'a fait M. Bévérini au milieu de nous, ne lui a pas permis de réaliser certaines réformes dont notre département aurait pu ressentir les excellents effets. Peu répandu au dehors, mais administrateur consciencieux et rompu à toutes les questions administratives, M. Bévérini sortait peu de son cabinet, où il étudiait avec le plus grand soin et dans tous leurs détails les affaires intéressant le département.

M. Bévérini laissera à Cahors la réputation d'un administrateur, d'un abord un peu froid peut-être pour quelques-uns, mais instruit, travailleur, honnête et absolument dévoué au gouvernement qu'il représente.

Notre nouveau préfet, M. Henri Arnaud, est âgé de 41 ans à peine. Il est entré dans l'administration le 15 janvier 1878, comme conseiller de préfecture des Hautes-Pyrénées, Successivement secrétaire général des Hautes-Pyrénées et du Tarn, sous-préfet de Castres et de Brest, il avait été nommé préfet des Hautes-Alpes le 4 août 1888.

Nous nous associons complètement à l'appréciation du correspondant cadurcien de la Dépêche, sur M. le préfet Bévérini-Vico.

A toutes les qualités énumérées par notre confrère, nous en ajouterons une, la plus précieuse selon nous : c'est la franchise et l'indépendance de caractère qui distinguent M. Bévérini Vico et le font estimer même de ses adversaires politiques.

Les fêtes du Centenaire

Vendredi soir, à 8 h. 1/2, dans l'une des salles de la Mairie, les membres de la commission des fêtes du centenaire se sont réunis. Cette réunion avait pour but de décider l'organisation de la deuxième fête qui est celle du 20 juin. Cette fête, comme les suivantes, sera vraiment populaire, car les divers spectacles, formant les programmes, seront, croyons-nous, absolument gratuits. Une commission de dix membres a été nommée à cet effet. Il reste encore en caisse des recettes de la fête du 5 mai une somme de 2,400 francs, qui, ajoutée à la subvention annuelle de la municipalité, permettra de donner un certain éclat aux fêtes du 20 juin, 14 juillet, 26 août

Ce fut dans ce sens qu'elle s'ouvrit au chevalier de Méré, qui fréquentait assidûment le salon de sa marraine.

Le chevalier, un homme de goût, été lié avec Scarron, lequel demeurait justement en face de l'hôtel de Neullant.

Tout poète et tout gueux qu'il était, Scarron se permettait, de temps en temps, quelque une de ces bonnes actions qui font hausser les épaules aux gens riches.

— Monsieur de Méré, répondit l'écrivain, je puis dans la bourse de mes connaissances, et, au besoin, dans la mienne propre, pour parfaire la somme nécessaire à votre intéressante orpheline.

Le chevalier alla porter la bonne nouvelle à la fillette, qui, toute joyeuse, accourut chez son bienfaiteur pour le remercier.

Mais on la trouvant si jeune, en la voyant si jolie, en l'entendant s'exprimer si élégamment, le poète changea d'avis :

— Mademoiselle, lui déclara-t-il, je ne vous donnerai pas un sou pour entrer en religion.

Et comme la pauvrete fondait en larmes :

— Attendez donc, reprit le bonhomme, j'ai autre chose à vous proposer...

— Et quoi donc ?

— Voulez-vous m'épouser ? Mes gens me font enrager, et je ne puis les battre. Mes amis m'abandonnent, et je ne puis courir après eux. Quand ils seront commandés par une jeune maîtresse, mes valets obéiront, et quand il me verront une jolie femme, mes amis reviendront chez moi. Je vous accorde huit jours pour réfléchir.

prochains. Inutile de dire que les pauvres y auront leur bonne part.

La sous-commission nommée pour préparer le programme est composée de : MM. Calmon, Combarieu, Combelles, Rouffy, Delpech, Vincens, Bouzerand, Boisse, Bonneville, Valette.

Voici quelques détails rétrospectifs sur la fête du 5 mai :

Toutes les dépenses de la fête du 5 mai dernier n'ayant pas encore été soldées, la balance exacte des recettes et des dépenses n'a pu être fournie par le trésorier. Cependant il résulte des comptes que les recettes de la kermesse du 5 mai se sont élevés à la somme totale de 5,215 fr. 95. Sur cette somme 2,515 fr. 20 proviennent des souscriptions, 1,832 fr. 10 des droits d'entrée, 527 fr. 65 des ventes, 200 fr. des droits de place payés par les limonadiers et 141 fr. du produit du tir national.

Sur cette somme, il a été payé ou il reste à payer environ 2,800 fr., d'où un excédent de recettes de 2,415 fr. 95 à affecter aux fêtes qui restent à célébrer.

Au nombre des dépenses les plus importantes faites le 5 mai doivent figurer : les frais de clôture du cours Fénélon, 613 fr. 55 ; les frais de décoration, 300 fr. ; le concours de tir, 232 fr. ; les achats des médailles et autres objets vendus dans les boutiques, 290 fr. 50 ; les frais d'impression des affiches, programmes et brochures de la Révolution, 163 fr. ; le pain pour les indigents, 181 fr. 20 ; les lanternes vénitienes, 110 fr. ; le concours de vélocipèdes, 150 fr. etc.

Egards dus aux territoriaux

Le ministre de la guerre est informé que, dans un certain nombre de garnisons, les territoriaux ont été traités avec un manque absolu d'égards, et que les prescriptions de l'instructions du 22 mars 1886 sur les convocations annuelles ne sont pas observées.

L'année dernière par exception et seulement pour la 2^e série, les commandants de corps d'armée avaient été autorisés à faire installer les territoriaux sous la tente ou en cantonnement; mais il s'agissait de sauvegarder la situation des magasins d'habillement de l'armée active constitués depuis le 1^{er} janvier 1888.

Cette année, les hommes de notre armée de seconde ligne ont été de nouveau cantonnés en camps; on les a fort mal habillés, et même dans plusieurs garnisons, des compagnies entières ont été parquées dans des hangars, alors qu'elles ont rigoureusement droit au logement.

D'un autre côté, par la négligence du service administratif, des sous-officiers, caporaux ou brigadiers territoriaux ont reçu un campement garni de paille au lieu d'une fourniture des lits militaires.

Ces abus sont regrettables, et nous croyons savoir que M. de Freycinet prendra des mesures pour en empêcher le retour.

Convocation de réservistes

Le ministre de la guerre vient de décider que les sous-officiers attachés à l'état-major, et qui comptent comme réservistes dans les régiments de cavalerie, seront désormais appelés à accomplir leurs périodes d'instruction pendant les manœuvres, au lieu d'être compris dans les appels qui se succèdent du 15 janvier au 15 mai.

Les intéressés recevront avant le 1^{er} janvier de l'année où ils doivent être appelés un avis individuel leur faisant connaître l'époque approximative de leur convocation.

Cette année, les sous-officiers appartenant aux classes 1880 et 1882, et qui ont obtenu des ajournements, seront appelés aux manœuvres.

Ceux des classes 1881 et 1883 seront convoqués l'année prochaine, à l'exception des sous-officiers qui, faisant partie de ces deux classes, voudraient accomplir leur période d'exercices cette même année, par anticipation.

Conformément aux ordres du ministre de la marine, sont appelés, pour faire une période

Tout cul-de-jatte qu'il était, Scarron était à la mode. Il avait une réputation de gaité qui surpassait encore sa réputation d'écrivain. A force de le regarder, mademoiselle d'Aubigné s'habitua à sa personne...

Quelques jours après leur mariage, elle écrivait à son frère :

« Je viens de contracter une union où le cœur entre pour peu de chose, et où, en vérité, le corps n'entre pour rien. »

Scarron ne s'était pas trompé. La jeune femme ne se contenta point de faire obéir les valets récalcitrants et de ramener au logis les amis déserteurs. Elle resta fidèle au pauvre estropié. Madame de Sévigné, qui était de ses amis, avoue qu'elle ne trouva jamais rien à mordre dans sa conduite; et, quarante ans plus tard, Ninon, qui avait été aussi de son intimité et à qui l'on demandait un renseignement à ce propos, répondait sans hésitation :

— Oui, elle a été vertueuse dans sa jeunesse. J'aurais voulu la guérir de ce travers. Mais elle craignait trop le bon Dieu.

Par malheur, le poète trépassa un beau matin, et avec lui disparut la pension qu'il touchait à titre de « malade de la Reine ».

Alors, en dépit de sa vertu incontestée et de sa beauté incontestable, sa veuve retomba dans un état de gêne tel, qu'elle dut se loger, elle et sa servante, dans une mansarde à laquelle on accédait par une sorte d'échelle de meunier.

(A suivre.)

scandait, du reste, une respiration régulière et calme.

Le plus âgé de ces marmots était ce petit bêteux que nous avons entrevu un instant, dans la cour de la Maison grise, le soir où y rentraient sa mère, sa « maman » et la petite madame d'Heudicourt.

Tous trois avaient du sang royal dans les veines. Tous trois, en effet, étaient nés des amours du « Grand Alexandre » et de madame de Montespan : le premier en 1670, le second en 1672, et le dernier un an plus tard.

Tous trois encore avaient été légitimés par lettres patentes datées de Saint-Germain, le 29 décembre 1673, et aux termes desquelles Louis XIV, leur père, « voulait et entendait qu'ils fussent nommés, savoir : Louis-Auguste, duc du Maine; Louis-César, comte de Vezin, et Louise-Françoise, de Nantes. »

Quand à l'annotatrice de l'œuvre de Pascal, c'était la gouvernante chargée de veiller sur ces précieux rejetons.

C'était la femme à qui la pythonisse de la rue du Bouloi avait prédit : *Vous serez reine !* comme sur les bruyères embrumées de l'Ecosse les sorcières de Shakespeare avaient crié à Mabeth : *tu seras roi !*

C'était enfin Françoise d'Aubigné, petite-fille du célèbre Agrippa, filleule du duc François de la Rochefoucauld, — père de l'auteur des *Maximes*, — et veuve du poète Scarron.

Peu de personnes avaient en un début dans la vie aussi tourmenté que le sien.

Comme le lui avait rappelé la Manicarde, ses premières années avaient eu pour tout horizon les

murs de la Conciergerie, à Niort, et du Château Trompette, à Bordeaux.

Elle avait à peine quatre ans, quand ses parents, — Constant d'Aubigné et Jeanne de Cardillac, — s'étaient embarqués pour aller chercher fortune à la Martinique.

Nous avons entendu la devineresse lui remettre en mémoire deux épisodes de son voyage et de son séjour aux colonies.

Renvoyée en France par un créancier à qui, après la mort de son père, sa mère, en repartant pour l'Europe, l'avait laissée comme une espèce de gage et qui s'était bientôt lassé de la nourrir; tour à tour calviniste et catholique au gré de ses protecteurs, mais toujours pauvre, humiliée, incertaine du lendemain, elle avait successivement passé, d'une chambrette pauvre et nue, au couvent des Ursulines de la rue St-Jacques, de La Rochelle à Niort, de Niort à Paris, et de la maison de sa tante madame de Villette, à celle de sa marraine, madame de Neullant.

Dans ces deux maisons, d'ailleurs, elle avait été également malheureuse.

Si malheureuse qu'à l'époque où les commensaux de l'hôtel de Neullant commençaient à remarquer sa beauté exotique et son esprit fin et charmant, — un esprit d'autant plus original que personne ne s'était occupé de lui donner une direction, et qu'il s'épanouissait naturellement, comme ces fleurs des haies qui ont de si vives couleurs et de si doux parfums — si malheureuse, constatons-nous, qu'elle ne désirait rien tant que rencontrer une âme charitable qui payât sa dot, afin qu'elle pût s'enlever à jamais dans l'obscurité tranquille du cloître.

d'exercices de 25 jours, du mercredi 28 août au samedi 21 septembre inclus, les réservistes qui font partie des classes 1880 et 1882 ou se sont engagés volontairement du 1^{er} janvier au 31 décembre 1883.

Sont également appelés en 1889, les réservistes des troupes de la marine (artillerie, infanterie, armuriers de la marine), qui ont obtenu un sursis en 1888, à l'exception de ceux qui sont passés dans la réserve de l'armée territoriale, le 1^{er} juillet 1889, et qui doivent faire leur service réglementaire dans un des corps de l'armée de terre désigné par MM. les généraux commandant les corps d'armée.

Les réservistes d'infanterie de marine des classes appelées, possesseurs de bicyclettes ou bicyclettes, ayant l'aptitude suffisante et qui désirent être employés pendant les manœuvres d'automne en qualité de vélocipédistes militaires, devront en faire la demande au ministre de la marine.

Les réservistes appelés devront être rendus le 28 août, avant midi, au port militaire, chef-lieu de la circonscription maritime de la réserve dans laquelle ils se trouveront. Le jour de leur départ, ils se présenteront, munis de leur livret, à la gare de chemin de fer la plus voisine de leur résidence et ils recevront du receveur de la gare, sans faire aucun débours, un billet de place en échange de l'un des bons de chemin de fer annexés au fascicule du livret.

Sont dispensés de l'appel : 1^o les hommes ayant quitté le service depuis le 1^{er} janvier 1883, à moins qu'ils n'aient été retenus au corps par mesure disciplinaire ou par suite de condamnation ; 2^o les hommes porteurs d'un certificat de non disponibilité ou d'affection spéciale ; 3^o les hommes fixés ou voyageant à l'étranger, qui ont fait les déclarations prescrites par la loi, soit avant leur départ de France, soit devant les agents consulaires de France à l'étranger ; 4^o les hommes fixés régulièrement en Algérie et aux colonies françaises.

Ceux qui auront à faire valoir des cas de dispense ou de sursis devront remettre les pièces nécessaires au commandant de gendarmerie de leur résidence dans le plus bref délai possible.

Toute demande qui ne parviendrait pas à l'autorité militaire maritime quinze jours avant l'époque fixée pour la convocation sera rejetée sans être examinée.

Les réservistes du département du Lot, devront rallier le port de Rochefort.

Les grandes manœuvres du 17^e corps

Dans l'hypothèse visée par la circulaire ministérielle du 28 février dernier, la convocation des réservistes aura lieu le 25 août prochain.

Les vingt-cinq jours de présence des réservistes du 17^e corps d'armée seront ainsi répartis, dit la *Gironde* :

Du 25 août au 31, exercices de détail, d'ensemble ; tir à la cible et service en campagne. Dimanche 1^{er} septembre, repos.

Du 2 au 5 septembre inclus, marches de concentration, la 33^e division se concentrant sur Montauban, la 34^e sur Toulouse.

Du 5 au 13 septembre, deux périodes de 3 à 4 jours de manœuvres, coupées par un repos, le dimanche 8 septembre.

Du 14 au 17 septembre, marches de dislocation.

Les deux derniers jours de manœuvres seront consacrés à des manœuvres de division contre division (journées des 12 et 13 septembre). Dans ce but, la 33^e division devra être établie le 11 en avant de Montauban vers Fronton, la 34^e en avant de Toulouse sur la rive gauche du Giron.

Le thème des opérations de ces deux journées sera donné par le commandant du corps d'armée.

Société de secours mutuels des instituteurs du Lot

La réunion générale de la Société de secours mutuels des instituteurs du Lot aura lieu, cette année, à Gramat, le 29 mai, sous la présidence de M. Rémond, inspecteur d'Académie.

Concours pour les bourses d'enseignement primaire supérieur

Sur vingt-cinq aspirants et sept aspirantes qui se sont présentés au concours dans le Lot, douze ont été reçus.

Ce sont MM. P. Balagayrie, A. Brugade, J. Dellac, Marc Lachèze, J. Lavayssière, M. Souques, A. Vidal, C. Tendy et MM^{les} J. Bessières, Ida Jouffreau, A. Rougié et H. Sabrié.

Ecole de Clunly

L'ouverture du concours d'admission à l'Ecole normale de Clunly, a été fixée au 8 juillet prochain.

Les épreuves écrites auront lieu à Toulouse, les 8 et 9 juillet.

Les inscriptions seront reçues à l'inspection académique du Lot jusqu'au 10 juin prochain.

Brevet de capacité

La première session d'examen pour l'obtention des deux brevets de capacité sera ouverte dans toute la France, aux dates suivantes :

ASPIRANTES

Brevet élémentaire. — Lundi 1^{er} juillet 1889.

Brevet supérieur. — Lundi 8 juillet 1889.

ASPIRANTS

Brevet élémentaire. — Mardi 16 juillet 1889.

Brevet supérieur. — Lundi 22 juillet 1889.

Les inscriptions seront reçues dans les bureaux de l'inspection académique de chaque département savoir :

ASPIRANTES

Pour le brevet élémentaire, jusqu'au lundi 17 juin 1889 inclusivement.

Pour le brevet supérieur, jusqu'au lundi 24 juin 1889 inclusivement.

ASPIRANTS

Pour le brevet élémentaire jusqu'au 1^{er} juillet 1889 inclusivement.

Pour le brevet supérieur, jusqu'au lundi 8 juillet 1889 inclusivement.

Société de secours mutuels de Cahors

Renouvellement des membres de la commission

Inscrits.....	651
Votants.....	292
MM. Manhiabal, économiste de l'hospice	290 voix.
Hippolyte Pons	290 —
Achille Bessières, avocat	287 —
Antoine Marty	287 —
Edmond Lagarrigue, avocat	287 —
François Vinel, droguiste	286 —
Jacques Besse	286 —
Charles Bénéch, ancien chef de division	285 —
Guillaume Gibert	285 —
Bernard d'Armagnac	284 —
Louis Rey	282 —
Antoine Cubaynes	282 —

L'école de Saint-Cyr

Les candidats à l'école de Saint-Cyr sont informés que le buste à dessiner d'après la bosse pour la composition de dessin est : *Auguste couronné* (n^o 1534 des modèles des lycées et collèges) et le même que celui choisi pour le concours de l'Ecole polytechnique.

Déraillement

Un déraillement s'est produit ce matin, à Conduché, sur la ligne de Cahors à Capdenac.

Il n'y a pas eu d'accident de personnes. La correspondance a subi un retard de trois heures.

Concours agricoles

La Société agricole et industrielle du Lot vient de décider qu'il y aurait cette année, dans le département, trois concours agricoles :

1^o Concours de bestiaux, à Figeac, le vendredi 16 août 1889, à 1 heure du soir, dans la cour de la gendarmerie, pour les espèces bovine, ovine et porcine ;

2^o Concours de bêtes à corne et de bêtes à laine grasses, à Cahors, le 1^{er} février 1890, à 2 heures du soir, sur la place Thiers ;

3^o Concours de vignobles pour l'arrondissement de Figeac, siège du concours.

Un prix d'honneur sera décerné, s'il y a lieu, lors de la distribution générale des récompenses, à l'agriculteur de l'arrondissement de Figeac, dont l'exploitation sera la mieux dirigée et qui aura réalisé les améliorations les plus utiles. Ce prix d'honneur consistera en une médaille d'or de la valeur de 100 fr., en une somme de 200 fr. en argent pour le propriétaire ou fermier, en une somme de 100 fr. que le jury répartira entre les divers agents de l'exploitation.

Des primes seront, en outre, accordées aux meilleurs modes de drainage, aux plus belles plantations d'arbres fruitiers ou forestiers, et de chènes truffiers, aux granges, silos, étables et fosses à fumier perfectionnées.

Le concours de bestiaux à Figeac comprendra des taureaux étalons, des vaches pleines ou suitées, des verrats, des truies et des bœliers. Le total des primes à distribuer au concours de bestiaux s'élève à la somme de 1 250 fr.

Au concours de vignobles sont affectées deux primes : la première de 300 fr., la seconde de 200 fr.

Une somme de 100 fr. sera accordée en une ou deux primes aux instruments agricoles perfectionnés.

Enfin, les vieux serviteurs agricoles n'ont pas été oubliés par la Société agricole du Lot ; les plus méritants recevront des primes et des diplômes d'honneur.

Epizooties

M. le préfet du Lot vient de rappeler aux maires du département que la loi du 21 juillet prescrit aux communes un service d'inspection des animaux mis en vente sur les foires et marchés.

J'ai le regret de constater, dit M. le préfet, que ce service d'inspection n'est pas encore constitué dans un grand nombre de communes pourvues de foires et de marchés, au moment où le relèvement du prix du bétail va donner dans le Lot une nouvelle impulsion à l'industrie de l'élevage, il y a grand intérêt pour le département à ce que, d'une part, les éleveurs puissent amener leurs bestiaux sur les marchés en toute sécurité et, d'autre part, à ce que toutes les garanties sanitaires soient données aux acheteurs qui fréquentent les foires du département.

Acte de probité

Herrouin, Georges, âgé de 13 ans, demeurant rue de la Mairie, a trouvé un mandat de 1,100 fr. qu'il s'est empressé de déposer au bureau de police.

Contravention

Contravention a été relevée contre Moussié, Toussaint, portefaix à Cahors, pour ivresse manifeste et publique.

PUY-L'EVÊQUE

Dans sa dernière séance, le conseil municipal a voté le départ des frères de l'école communale. Pour ce motif, Monsieur Delbreil, a donné sa démission de maire.

SAUZET

Par arrêté préfectoral du 21 mai 1889, M. Delcros, Jean, a été nommé receveur au bureau de poste nouvellement créé à Sauzet.

LABASTIDE-MURAT

La foire du 25 a été bien animée. Les bœufs se vendaient beaucoup, mais le foirail n'était pas garni.

Les bêtes à laine étaient bien recherchées et à de bons prix.

Il y avait peu de cochons et le prix des porcelets était peu élevé.

Le blé ne valait que 15 fr. les 4 cinquièmes.

En résumé, la foire a été bonne. Les propriétaires ont été en général satisfaits et les marchands ambulants aussi.

MAUROUX

La foire du 22 mai n'a pas été aussi belle que les années précédentes, car les travaux des champs étant en retard, beaucoup de gens ont été retenus.

Les bœufs se vendaient à de très bons prix.

Les moutons étaient aux cours des foires précédentes.

Les porcs ont subi une baisse sensible.

La volaille vieille, de 55 à 65 cent. la livre.

Les jeunes poulets, de 1 fr. 50 à 2,50 la paire, suivant grosseur.

Les lapins, 20 cent. la livre.

Les œufs, 45 cent. la douzaine.

Un porte monnaie, contenant une somme de 150 fr. environ, a été volé ou perdu.

DECAZEVILLE

Samedi matin, un accident grave a eu lieu à Cransac, dans la mine du parc appartenant à la Société anonyme des aciéries de France.

Deux éboulements successifs se sont produits dans une galerie ; il y a eu deux morts et un blessé.

Les éboulements ont eu lieu à deux heures du matin, dans une galerie du puits n^o 4, à 118 mètres de profondeur.

Aussitôt après les éboulements, le directeur des aciéries et les ingénieurs se sont rendus sur les lieux, ainsi que les gardes-mines d'Aubin et de Decazeville.

Les travaux de sauvetage ont commencé, mais ils ont présenté de telles difficultés que ce n'est qu'à trois heures de l'après-midi que l'on a retiré le cadavre du nommé Joseph Pleinecassagne, mineur, âgé de 13 ans.

On ne comptait trouver le cadavre du nommé Jean Domergue que fort avant dans la nuit.

L'ASSASSINAT D'ALBI

Albi, 25 mai, soir.

Durand a été dirigé sur Toulouse ce matin par le train de 7 h. 25 ; il était accompagné par quatre gendarmes, dont l'un tenait une chaîne fixée à ses menottes. Les magistrats de la Cour n'ont pas voulu se déplacer plus longtemps et ont fait conduire le principal accusé à leur résidence, après avoir étudié le théâtre du crime.

On publie une lettre de M. Mercadier, habitant Toulouse, rue Duranti, qui affirme avoir reçu chez lui Mme Cassan dans la journée du 8 et l'avoir croisée dans la rue le même jour, après sept heures du soir. Mme Cassan n'aurait donc pas assisté à l'assassinat, ainsi que le prétend Durand.

Albi, 26 mai.

La lumière ne semble pas devoir se faire vite ; Durand, le principal inculpé, change d'attitude du jour au lendemain et se contredit dans chacun de ses interrogatoires. Nous voilà arrivés à une troisième version, que l'instruction semble, jusqu'à nouvel incident, considérer comme la vraie : Durand reconnaît avoir seul commis le crime, mais il ajoute que ce n'a été que sur les incitations plus ou moins directes de Mme Cassan. Celle-ci a été dirigée sur Toulouse hier dans l'après-midi.

FAITS DIVERS

Les empoisonnements du Havre

Rouen, 27 mai.

Nos lecteurs ont vu dans notre dernier numéro les détails de cette affaire.

Le jury ayant reconnu l'innocence de l'élève en pharmacie Pastré, la cour a prononcé son acquittement.

Triste fin d'un Hercule

Les visiteurs et les gardiens du Père-Lachaise s'arrêtaient mardi, étonnés et surpris, devant un corbillard surchargé de fleurs et de couronnes, que suivaient cent cinquante hommes environ, tous de haute stature, les épaules larges, les uns vêtus correctement, les autres laissant voir sous leur paletot usé la blancheur d'un maillot. C'étaient Marseille et sa troupe ; c'étaient tous les lutteurs et les hercules de Paris venant enterrement un des leurs, Louis Launay, mort de la rage dans des circonstances particulièrement dramatiques.

Né d'une famille qui a été autrefois fort riche et qui est encore très aisée, Launay, doué d'une très grande force, n'avait pas voulu embrasser d'autre état que celui d'hercule. Launay s'était marié récemment à une jeune femme qui travaillait avec lui. Il y a deux mois environ, un chien terrier, à qui il faisait faire des tours, devint subitement enragé dans la nuit. Le matin, l'animal mordit cruellement aux mains M^{me} Launay et un enfant. Le jeune hercule, qui n'a que vingt-six ans, conduisit son chien chez le vétérinaire. « Il ne vous reste plus qu'à l'abattre, déclara ce dernier. » — Ça ne va pas être long, répliqua Launay. Et, serrant fortement le cou du chien, il l'étoffa en un clin d'œil.

L'animal, en se débattant, avait pu le mordre au mollet.

— Bah ! dit l'hercule, c'est à peine si on voit la trace des trois crocs ; ce ne sera rien pour moi.

Et il se contenta d'envoyer à l'institut Pasteur sa femme et son enfant, qui avaient été mordus. Ceux-ci se portent à merveille et n'ont pas res-

senté une seule fois les atteintes du terrible mal.

Il n'en a pas été de même de Launay.

Il y a trois jours, il fut pris, le matin à neuf heures, d'une crise épouvantable.

— Sauve-toi ! hurla-t-il à sa femme.

Et, pendant un quart d'heure, il bondit dans sa chambre, essayant de se briser la tête contre les murailles et inondant de sang toute la pièce.

Il ne rendit le dernier soupir qu'à une heure de l'après-midi, après une agonie terrible.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Décidément, nous perdons à Cahors le goût du théâtre. Au profit de quoi ? je ne sais. Toujours est-il qu'après deux mois de disette, M. Delétraz devait espérer, même en redonnant *Froufrou*, pièce déjà jouée sur notre scène, faire salle comble. Il n'en a rien été pourtant, et les grands yeux de Mlle Jane Méa s'ouvraient, plus grands encore, devant cette salle aux trois quarts vide.

Malgré tout, la pièce a été fort bien rendue. Il suffit de citer les noms de Mlle Méa et de M. Rebel pour dire combien les rôles de Gilberte et du baron de Cambri ont été tenus avec distinction.

En un mot, beaucoup de succès pour les artistes, mais désastre complet pour la direction. Ce n'est pas encourageant pour les impresari sérieux qui seraient tentés de comprendre Cahors dans leur itinéraire.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Train de Plaisir

A l'occasion de l'Exposition Universelle de 1889, la Compagnie d'Orléans informe le public, qu'un train de plaisir sera mis à la disposition des populations des départements du Lot, du Lot-et-Garonne et de la Dordogne, pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira d'Agen, le Vendredi 7 Juin à 2 h. 45 soir.

Il desservira les stations comprises entre :

Agen, Villeneuve-sur-Lot, Lalbenque, Cahors, Cazouls, Creysse-Mouleydier, La Rivière-de-Mansac, La Ressègue, Mussidan, Soubie, Ribérac, Périgieux et La Coquille.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le Mercredi 19 Juin à midi 35.

Ce train partira d'Agen, le Vendredi 7 Juin à 2 h. 45 soir.

Il desservira les stations comprises entre :

Agen, Villeneuve-sur-Lot, Lalbenque, Cahors, Sauveterre et des stations intermédiaires, à Paris, 2^e Classe 45 fr. ; 3^e Classe 32 fr.

De Villefranche-de-Belvès, Cazouls, Creysse Mouleydier, La Rivière-de-Mansac, La Ressègue, Mussidan, Soubie Ribérac, Périgieux, La Coquille et des stations intermédiaires, à Paris, 2^e Classe 36 fr. ; 3^e Classe 25 fr.

Fêtes de l'Ascension

Extension de la durée de validité des billets aller et retour

A l'occasion de la fête de l'Ascension la Compagnie d'Orléans rendra exceptionnellement valables pour le retour jusqu'au lundi 3 juin inclus les billets aller et retour réduits de 25 0/0 sur le prix ordinaire des places, qui auront été délivrés aux conditions de son tarif spécial A n^o 9 les Mardi 28, Mercredi 29, Jeudi 30 et Vendredi 31 Mai inclus.

Prix des places, aller et retour :

D'Agen, Villeneuve-sur-Lot, Lalbenque, Cahors, Sauveterre et des stations intermédiaires, à Paris, 2^e Classe 45 fr. ; 3^e Classe 32 fr.

De Villefranche-de-Belvès, Cazouls, Creysse Mouleydier, La Rivière-de-Mansac, La Ressègue, Mussidan, Soubie Ribérac, Périgieux, La Coquille et des stations intermédiaires, à Paris, 2^e Classe 36 fr. ; 3^e Classe 25 fr.

Excursions aux stations hivernales des Pyrénées.

Tarif spécial A n^o 11 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général, d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans pour :

Arcachon, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Biarritz, Hendaye, Larons-Eaux-Bonnes, Pierrefitte-Nestalas, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, Ax, Argelès-Vieuzac, Saint-Girons et Ussat-les-Bains.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kilomètres au moins de la station balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations, pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

BOURSE. — Cours du 27 mai 1889.

3 0/0..... 87 32

3 0/0 amortissable (nouveau)..... 89 30

4 1/2 0/0 1883..... 103 00

Actions Orléans..... 1,372 00

Actions Lyon..... 1,363 75

Action Panama..... 53 00

Obligations Orléans 3 0/0..... 418 00

Obligations Lombardes..... 320 00

Obligations Saragosses..... 376 25

Emprunt Russe 4 0/0 1889..... 92 85

Bibliographie

Le projet d'érection d'une statue à Alfred de Musset donne un regain d'actualité à la publication populaire en livraisons illustrées à 10 centimes des Œuvres Complètes du « Poète de la Jeunesse ».

LE TOUR DU MONDE, nouveau journal des voyages. — Sommaire de la 1481^e livraison (25 mai 1889).

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 800^e livraison (25 mai 1889). Texte : L'Épave mystérieuse, par M^{me} de Nanteuil.

LE MÉMORIAL DU CENTENAIRE, par Hipp. Gautier, fascicule in-4^e, illustré de 60 reproductions de gravures de 1789.

Ce Mémorial composé à l'occasion des fêtes et anniversaires de cette année pour que le lecteur puisse retrouver facilement, comme dans une sorte de répertoire commode à consulter, les souvenirs et les dates et les noms qui seront à tout propos évoqués devant lui, contient :

Une esquisse générale de l'année 1789. — Un calendrier historique donnant par mois, jour par jour, les faits mémorables de cette année.

Le tout est accompagné de très nombreuses gravures, portraits, scènes, vues, plans, etc.

LE MONITEUR DE LA BANQUE et de la Bourse. Revue économique et financière. Indépendante de toute Société de crédit.

la loi. Six francs par an. Bureaux 173, rue St-Honoré. Sommaire du numéro 18 (22^e année).

LA POUPÉE MODÈLE

Journal des petites filles PARIS : 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS : 9 FRANCS.

La Poupée modèle, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le Journal des Demeurelles, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la Poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée que contient chaque numéro, la Poupée modèle envoie également un joujou aisé à construire : Figurines à découper et à habiller, — Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures de Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Acteurs, — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIERY, Directeur du Journal.

LE TÉLÉGRAPHE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le Télégraphe sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.

On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron Trois mois : 12 fr. ; Six mois : 24 fr. ; Un an : 48 fr.

En vous mettant à table

Nous vous engageons à prendre une Pilules Gicquel antibillieuse, antiglaireuse. Elles régulariseront les fonctions de l'estomac et des intestins ; elles vous éviteront manque d'appétit, maux de tête, névralgies, étourdissements, congestions.

HERNIES

NOUVELLE DÉCOUVERTE

M. Barrère, de Paris, 3, Boulevard du Palais, MÉDECIN INVENTEUR du Bandage élastique, sans ressort, déjà si gênant, vient d'inventer le BANDAGE-GANT-BARRÈRE qui s'efface, et se moule de lui-même sur le corps et ne gêne ni le jour, ni la nuit.

Consultations et applications à CAHORS, hôtel des Ambassadeurs, samedi 8 juin.

Pour combattre le limphatisme, les gourmes, les éruptions de la peau chez les enfants pâles, chétifs et délicats, pour prévenir l'engorgement des glandes du cou, les faire fondre et ramener l'appétit, le Sirop de Raifort iodé de Grimault et C^e est prescrit par tous les médecins à la place du sirop antiscorbutique.

A VENDRE

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'Etablissement des bains y annexé.

Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueur, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, manœuvre, cerveau et sang.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine.

Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE. » Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Aussi la « REVALESCIERE EN BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste.

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Ecoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRE, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

Chemin de fer d'Orléans

Table of train schedules for the Chemin de fer d'Orléans, listing routes between Cahors, Libos, Montauban, Capdenac, and Toulouse with departure and arrival times.

A CÉDER UNE IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE en pleine prospérité

Située dans un chef-lieu de département du centre, possédant un journal politique conservateur, très répandu dans la contrée. 3 presses Marinoni ; presses à bras, à satiner, à rogner ; caractères neufs pour Labours, etc. etc.

S'adresser pour tous renseignements aux initiales E. G., à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE DE TOUTES LES Affections de la Peau. DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc. des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX.

DEMANDEZ chez LIBRAIRES la petite Carte de poche DU LOT et à l'imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors).

Articles d'électricité

Monsieur Ch. DESPRATS, ayant trouvé dans l'Electricité une nouvelle branche à joindre à son industrie, s'est empressé de rechercher par un assortiment très varié et varié, tous les articles de première nécessité.

M. DESPRATS se met également à la disposition de tous ceux qui lui en feront la demande, pour l'établissement des plans et devis. Il se chargera de toutes les installations qu'on voudra bien lui confier.

Rue de la Liberté, 6, Cahors

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ

Les biens ci-après situés en Périgord

1^o LA PROPRIÉTÉ DE BORIE-BRUT, à la porte de Périgueux, contenant 348 hectares. Château et dépendances. Jardins anglais et potager. Treize métairies et bordages et une réserve. Bois taillis, essences chêne et châtaignier, très-bien aménagés.

2^o LES DEUX PROPRIÉTÉS DE BEYLIE ET DE PREYSSAC réunies, commune de Château-Lévêque (station de la ligne de Paris à Périgueux), contenant 285 hectares. Quinze métairies et bordages. Magnifiques prairies arrosées par la rivière la Beauronne. Terres de première qualité dans la vallée de cette rivière.

3^o LA PROPRIÉTÉ DE LADOUZE, commune de ce nom, à 3 kilomètres des Versannes (station de la ligne de Paris à Agen), contenant 755 hectares. Maison de Maître et dépendances. Dix-huit métairies et une importante réserve. Bois taillis, essences chêne et châtaignier, très bien aménagés.

Ces trois propriétés parfaitement administrées donnent un revenu excellent et certain.

Chacune de ces métairies à un important cheptel. Très belle chasse sur les propriétés de Borie-Brut et de Ladouze.

Pour renseignements et traiter, s'adresser à M. Gustave QUARTIER, Expert en immeubles, 27, Cours Tourny, à Périgueux.

Vignes américaines

Grande quantité de Boutures, de Racines et de plants greffés soudés, à des prix très réduits

ENVOI FRANCO DU PRIX-COURANT SUR DEMANDE

S'ADRESSER AU PROPRIÉTAIRE :

M. Victor COMBES

Membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Société Agricole et Industrielle du Lot et du Conseil municipal.

A Vire, par Puy-l'Evêque (Lot)

MODES DE PARIS

M^{me} DE VERNANT a l'honneur de prévenir les Dames de Cahors qu'après avoir travaillé dans une des premières Maisons de Paris, elle vient s'établir dans la localité et tient à la disposition de ces Dames un assortiment de Chapeaux dans tous les genres à des prix très-modérés, ainsi que des Fleurs, Plumes et Manchons.

3, rue de la Mairie, maison Capmas tapissier.

Le propriétaire-gérant, Layton.